



D.2024.02.07.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

5 – GESTION DU PATRIMOINE

**5.1 – MATERIEL ROULANT – Stratégie énergétique horizon 2030 - Acquisition de bus en 2024 –
Autorisation de recourir aux centrales d'achat.**

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS- EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

1- Stratégie énergétique Bus

Le parc bus Tisséo compte en moyenne 600 véhicules répartis entre différents gabarits (articulés, standards, midibus et minibus) et plusieurs énergies (GNV, diesel, hybrides et électriques).

Tisséo a choisi le GNV dès 2002, parmi les premiers réseaux français. Un mix énergétique entre diesel et GNV a été mis en œuvre jusqu'en 2014, année à laquelle la décision de ne plus acheter de bus diesel a été prise.

Après l'essai non concluant d'une série de 25 bus articulés hybrides en 2016, la stratégie énergétique de Tisséo s'est dirigée vers une progression constante du GNV (réforme des bus diesel, acquisition de bus GNV, équipement du site de Colomiers en station de compression, objectif de consommation de bioGNV). Depuis 2019, la navette aéroport fonctionne avec des bus électriques (6 bus standards renforcée par 2 bus supplémentaires en 2023).

Depuis 2023, la consommation de bioGNV par les bus GNV atteint la part de 30 %.

Depuis 2021, les réglementations européenne et française évoluent dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux du 21^{ème} siècle.

Le parc bus de l'AOM Tisséo Collectivités est impacté par plusieurs textes :

- La réglementation dite « Véhicules à Faibles Emissions » VFE et « Véhicules à Très Faibles Emissions » VTFE issue du code de l'environnement
- La mise en place de la « Zone à Faibles Emissions Mobilités » ZFEm de la Métropole de Toulouse
- La « Stratégie Nationale Bas Carbone » SNBC, en liaison avec le « Plan Climat Air Energie Territorial » PCAET de Toulouse Metropole

Désormais, les acquisitions de bus neufs doivent prendre en compte une part de bus électriques VTFE. Ces éléments conduisent à questionner la stratégie énergétique de 2015 en profitant du ralentissement des acquisitions de bus décidée entre 2023 et 2025.

Ainsi, Tisséo Collectivités a engagé une étude d'actualisation de la stratégie énergétique bus et d'évolution des sites bus de Tisséo Collectivités à horizon 2030 : le groupement de bureaux d'études Inddigo-Iming-Ekinos-MPS a démarré sa mission en novembre 2023 avec l'objectif de faire émerger les futures orientations stratégiques en 13 mois. A partir de l'état de l'existant tant en matériel roulant que pour les 3 sites bus, le groupement va appliquer les réglementations connues, tenir compte des nombreux paramètres liés à l'étude, intégrer les contextes locaux et nationaux afin de proposer 3 scénarios de stratégie d'acquisition de bus et de planification de travaux d'aménagement des sites à partir de 2026.

2- Identification des besoins bus pour 2025 :

Les acquisitions de bus neufs sont de l'ordre de 40 bus par an en moyenne, en fonction des réformes, des créations de lignes nouvelles, des renforcements de l'offre. Le ralentissement décidé entre 2023 et 2025 a conduit l'exploitant à prolonger la durée de vie de certains bus et à optimiser certaines offres. Pour autant, les décisions portant sur l'offre du réseau bus en 2025 entraînent un besoin d'acquisition de véhicules neufs pour lesquels Tisséo Collectivités souhaite poursuivre son engagement vers des bus à faibles et très faibles émissions.

Bus articulés

Dans le cadre du Contrat de Service Public 2023-2029, le lancement de nouvelles lignes LINEO a été décidé : Linéo 14 en septembre 2024, Linéo 7 et Linéo 12 en septembre 2025.

L'optimisation du parc bus Linéo (majoritairement articulé à la livrée grise argentée), a été recherchée et s'avère possible pour le Linéo 14 en 2024. En revanche, les besoins en bus articulés se confirment pour 2025 : 12 véhicules pour septembre 2025 pour le lancement des Linéo 7 et 12, le renforcement de la fréquence du Linéo 3 et le prolongement du Linéo 4 en centre-ville.

Les matériels articulés électriques sont encore soumis à certaines incertitudes technologiques et à un fort risque sur les délais de livraison. Ainsi, afin de fiabiliser le lancement des lignes, la décision pour les 12 articulés se porte vers des bus GNV ou mild-hybrides GNV qui consommeront au moins 30 % de bioGNV dès leur mise en service.

Bus standards

Après avoir initié une démarche dès 2019, Tisséo Collectivités fait le choix de poursuivre le développement de lignes de bus électriques, dans un premier temps en centre-ville de Toulouse, dans l'attente des résultats de l'étude stratégique globale qui orientera vers des développements plus larges à partir de 2026.

La ligne 27, entre la station de la ligne B Ramonville et le lycée Toulouse Lautrec, longeant le site emblématique du canal du midi a été choisie pour être équipée en 2 temps. Dès 2025, 5 bus standards électriques de dernière génération seront affectés à partir du site de Langlade.

Cela permet de respecter la réglementation qui impose à l'AOM, la commande de 25 % de bus VTFE jusqu'au 31/12/2024.

Ainsi, ce sont 12 articulés et 5 standards, soit au total 17 bus qui permettront de répondre aux besoins de 2025.

Les besoins de bus pour 2026 ne sont pas encore définis. Les besoins seront précisés en fonction du plan de réforme de 2024 et de 2025 et de renforts d'offre. Tisséo Collectivités poursuivra son objectif de suppression progressive du parc diesel engagé depuis 2014 en procédant à l'acquisition de bus roulant au bioGNV et de bus électriques. Les propositions seront présentées au Comité Syndical en fonction de l'avancement des réflexions.

3- Retour sur les procédures d'acquisitions en 2022 :

Depuis plusieurs années, Tisséo Collectivités fait appel aux services de centrales d'achat pour acquérir les bus. Les constructeurs de bus sont mis en concurrence par le biais de la centrale d'achat.

Deux sourcings ont été menés en 2020 et en 2022 afin de comparer les services des différentes centrales d'achat dans un souci de bon usage des deniers publics.,

A l'issue du sourcing de 2022, par délibération D.2022.04.13.5.2, le Comité Syndical a décidé :

- 1- De contracter avec l'UGAP pour un accompagnement dans la définition de la stratégie énergétique pour l'évolution du parc bus en raison de l'offre déjà référencée en « stratégie de mobilités »
- 2- De recourir à la CATP pour les commandes de bus standards GNV pour 2023 et 2024 en raison du comparatif des coûts d'un bus et des adaptations contractuelles possibles
- 3- De recourir à l'UGAP pour l'achat de bus électriques HEULIEZ 12M GX337E, complémentaires en raison de la volonté de continuité du parc Tisséo existant

Informations sur les suites de ces décisions prises en avril 2022 :

- 1- Le devis de la mission établi par le bureau d'études référencé par l'Ugap a été jugé trop élevé. Tisséo n'a pas donné suite et a lancé une procédure en direct qui a permis de retenir le groupement Inddigo-Iming-Ekinos-MPS (cf chapitre 1 de la présente délibération).
- 2- Une commande de 29 bus standards GNV a été passée au constructeur Iveco par l'intermédiaire de la CATP pour un montant d'environ 9 M€ HT.
- 3- Une commande de 2 bus électriques avec batteries et chargeurs a été passée au constructeur Heuliez par l'intermédiaire de l'Ugap pour un montant d'environ 1,1 M€ HT.

Afin de répondre aux besoins identifiés, Tisséo Collectivités a la possibilité de recourir aux 2 centrales d'achat. Un 3^{ème} sourcing n'est pas envisagé car les conditions de mise en concurrence et les conditions générales respectives n'ont pas évolué. En revanche, les référencements ont évolué ou sont en cours de renouvellement.

La CATP est en cours de renouvellement des accords-cadres multi-attributaires pour les lots standards et articulés en motorisations thermiques (GNV, mild-hybride GNV) comme électriques.

L'Ugap a un nouveau référencement en bus électriques depuis début 2023 jusqu'à fin 2025. Les référencements en motorisations thermiques sont en cours.

4- Budget prévisionnel et procédures :

Bus articulés GNV

Comme exposé au chapitre 2, la technologie « articulé électrique » n'étant pas encore suffisamment éprouvée, le choix se porte vers la technologie GNV pour les bus articulés Linéo. Une version de motorisation mild-hybride GNV existe : il s'agit d'une « hybridation légère » par l'ajout d'un système électrique supplémentaire (condensateur qui stocke de l'électricité pour venir en appui du moteur GNV). Les économies en consommation de carburant sont annoncées jusqu'à 15 % et autant de réduction d'émissions de GES.

En considérant la dernière commande de bus articulés GNV Evobus par la CATP en 2021, le prix d'un bus articulé GNV peut être estimé à 440 000 € HT y compris les systèmes embarqués. Le surcoût de l'option mild-hybride est estimé à 10 000 € par bus.

Ainsi, le budget prévisionnel pour une commande de 12 articulés en 2024 est de 5,4 M€ HT.

Les 2 centrales d'achat ayant reconduit leurs conditions respectives et compte-tenu des conclusions des 2 sourcings menés, il est proposé de recourir à la CATP pour l'acquisition des bus articulés GNV ou mild-hybrides GNV dès que les référencements dans ces catégories seront connus.

A partir d'un accord-cadre conclu par la CATP, Tisséo Collectivités lancera une procédure de marché subséquent et retiendra un constructeur. Un bon de commande pour 12 bus articulés sera passé en 2024 pour livraison en 2025.

Cette procédure permettra de passer un bon de commande en 2025 pour de potentiels besoins de bus articulés en 2026. Une telle décision sera présentée ultérieurement au Comité Syndical.

Bus standards électriques

Les 2 bus Heuliez avec batteries et chargeurs ABB ont été commandés à l'Ugap en 2022 au prix de 1,1 M€ HT. Le prix estimé pour un ensemble bus-batteries-chargeur est de 600 000 € HT.

Le budget prévisionnel pour 5 ensembles est de 3 M€ HT.

En 2022, Tisséo Collectivités avait décidé de recourir à l'Ugap en raison de la volonté de continuité du parc existant : il s'agissait de renforcer la navette aéroport déjà équipée de 6 bus électriques Heuliez.

La commande 2024 concerne 5 bus : il s'agit d'un nombre représentatif pour lequel il est intéressant de procéder à une mise en concurrence. Le lancement d'un marché subséquent par la CATP permet de tenir des négociations avec les constructeurs référencés, d'avoir des discussions techniques sur les derniers matériels et de négocier financièrement. De plus, une potentielle diversification du matériel électrique permettrait de diversifier notre expérience et de préparer les futures consultations et achats à partir de 2026.

Il est donc proposé de recourir à la CATP pour l'acquisition des bus standards électriques dès que le référencement dans cette catégorie sera connu.

A partir d'un accord-cadre conclu par la CATP, Tisséo Collectivités lancera une procédure de marché subséquent et retiendra un constructeur. Un bon de commande pour 5 bus standards sera passé en 2024 pour livraison en 2025.

Cette procédure permettra de passer un bon de commande en 2025 pour de potentiels besoins de bus standards en 2026. Une telle décision sera présentée ultérieurement au Comité Syndical.

Pour les 2 procédures identifiées ci-avant, une information sera donnée aux élus avant attribution des marchés subséquents respectifs : présentation des référencements CATP, déroulé de la mise en concurrence, présentation du rapport d'analyse des offres conjoint CATP et Tisséo.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à recourir à la CATP pour le lancement de la procédure d'acquisition de bus articulés GNV ou mild-hybrides GNV et pour le lancement de la procédure d'acquisition de bus standards électriques. Les commandes 2024 concernent 12 articulés GNV ou mild-hybrides GNV nécessaires aux différents besoins Lineo en 2025 pour un budget prévisionnel de 5,4 M€ HT et 5 bus standards électriques qui équiperont la ligne 27 pour un budget prévisionnel de 3 M€ HT.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à recourir à la CATP pour le lancement de marchés subséquents concernant l'acquisition de bus articulés GNV ou mild-hybrides GNV et l'acquisition du bus standards électriques.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à recourir à la CATP pour la commande 2024 de bus articulés GNV ou mild-hybrides GNV et de bus standards électriques dans la limite des budgets estimés.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement des commandes susvisées.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2024 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES